

# Communiqué de presse de la Réunion Thématique Drogues de la Conférence Interministérielle Santé publique

2 mars 2026

**La Réunion Thématique Drogues (RTD) approuve la nouvelle Stratégie interfédérale pour une politique globale et intégrée en matière de drogues 2026–2029. Cette stratégie s’appuie sur la Stratégie précédente 2024–2025, en tenant compte des tendances récentes en matière de consommation ainsi que des évolutions sur les marchés des drogues légales et illégales.**

L’actualisation de la Stratégie interfédérale drogues 2024–2025 constituait l’une des priorités de la Cellule Générale Politique Drogues, comme décidé par la Réunion Thématique Drogues en mai 2025. La Belgique a en effet un besoin crucial d’une politique interfédérale cohérente et coordonnée en matière de drogues et d’addictions.

Les types de substances psychoactives proposés dans notre société – tant légales qu’illégales – sont nombreux et variés. La Stratégie interfédérale s’étend à tous les produits et tous les comportements à potentiel addictif qui peuvent engendrer – de manière avérée ou potentielle – une dépendance et qui peuvent avoir un effet nocif à partir d’un certain niveau d’exposition, tels que les drogues illégales, l’alcool, les produits du tabac et assimilés (dont les vapes), les médicaments psychoactifs, les addictions comportementales (jeux de hasard, jeux vidéo) ainsi que d’autres produits à potentiel addictif (produits dopants, protoxyde d’azote).

Le phénomène de la drogue – tant du côté de la demande que de l’offre – évolue rapidement.

La majorité de la population belge ne consomme pas de drogues illégales, et l’usage quotidien d’alcool et de cigarettes traditionnelles est en baisse. L’usage du cannabis chez les 15–18 ans diminue également. Cependant, pour d’autres substances ou formes de consommation, on ne constate pas encore cette tendance à la baisse. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts dans ces domaines.

En ce qui concerne l’offre, nous sommes confrontés à un marché illégal extrêmement dynamique : il s’adapte rapidement à l’apparition de nouvelles substances ou produits, ainsi qu’à de nouvelles méthodes de livraison ou de distribution. En Belgique, nous observons à la fois une production locale (cannabis, drogues synthétiques, produits du tabac illégaux) et l’importation, le transit et l’exportation via notre vaste infrastructure logistique et numérique. Ce phénomène s’accompagne souvent de violences liées aux drogues, de corruption, de trafic d’armes et de blanchiment d’argent.

Pour pouvoir répondre efficacement aux évolutions du phénomène de drogue, tant du côté de la demande que de l'offre, une vision globale est essentielle.

La Stratégie interfédérale drogues 2026–2029 couvre toutes les facettes de la prise en charge du phénomène des drogues, depuis la prévention et la réduction des risques et dommages liés à l'usage de drogues et aux comportements à potentiel addictif, jusqu'à l'offre d'assistance et d'accompagnement, en passant par une approche répressive de la criminalité et des nuisances liées aux drogues.

Cette Stratégie vise à protéger et à renforcer une société saine, sûre et prospère pour tous au moyen d'une politique en matière de drogues équilibrée, globale et intégrée, intersectorielle, holistique et fondée sur les données probantes.

Les six objectifs stratégiques suivants constituent les piliers de cette Stratégie interfédérale transversale et globale :

1. **Promouvoir et protéger la santé et le bien-être.** Cet objectif vise à déconseiller et à prévenir la consommation de substances addictives, à retarder autant que possible les premières consommations et à limiter les risques et les dommages liés à la consommation de substances addictives.
2. **Organiser une offre d'assistance et d'accompagnement multidisciplinaire et intégrée orientée vers le rétablissement.** Ce pilier vise à organiser l'offre d'assistance nécessaire — et à réduire le délai de prise en charge — pour les personnes ayant besoin de soins, de traitement ou d'un accompagnement en raison d'un problème d'addiction (comorbide). Une attention particulière est accordée au rôle des experts par expérience, de la famille et de l'entourage dans l'offre d'assistance et dans le processus de rétablissement d'une personne confrontée à des problèmes d'addiction.
3. **Mener une politique répressive renforcée visant à la lutte contre les risques et les dommages sociaux liés aux marchés des drogues illicites.** Ce pilier concerne la lutte contre les marchés des drogues illicites. Cela implique de renforcer la résilience, entraver, sanctionner et protéger, y compris le suivi.
4. **Lutter contre les risques et les dommages liés aux marchés des produits légaux.** Ce pilier concerne la lutte contre l'offre illégale au sein des marchés légaux, en particulier en matière d'alcool, de produits à base de tabac et de produits similaires, de médicaments psychoactifs et de jeux de hasard et d'argent.
5. **Prévoir une stratégie de monitoring qualitative pour la mise en œuvre d'une politique globale et intégrée en matière de drogues.** La politique doit s'appuyer sur une collecte, une analyse et des rapports fiables. Cela implique à la fois des collectes de données continues et périodiques et des recherches scientifiques ad hoc.

6. **Renforcer davantage la coordination et l'harmonisation nationales et internationales en vue d'une politique en matière de drogues globale et intégrée.** Étant donné la nature multidimensionnelle et internationale du phénomène des drogues, la coordination et l'harmonisation sont cruciales pour le développement et la mise en œuvre d'une politique en matière de drogues globale et intégrée.

En 2026, la Cellule Générale Politique Drogues s'engagera à traduire ce plan stratégique en un plan d'action, accompagné d'une stratégie de suivi et d'évaluation clairement définie.

Les ministres suivants soutiennent la Stratégie interfédérale en matière de drogues :

- M. Bart De Wever, Premier-Ministre ;
- M. David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Agriculture;
- M. Maxime Prévot, Vice-premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement ;
- M. Frank Vandenbroucke, Vice-premier Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la lutte contre la pauvreté ;
- M. Vincent Van Peteghem, Vice-premier Ministre et Ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative ;
- M. Jan Jambon, Vice-premier Ministre et Ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales ;
- M. Jean-Luc Crucke, Ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale ;
- Mme Annelies Verlinden, Ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord ;
- M. Bernard Quintin, Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de Beliris ;
- M. Rob Beenders, Ministre de la Protection des consommateurs, de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes handicapées et de l'Égalité des chances ;
- M. Matthias Diependaele, Ministre président du Gouvernement flamand et ministre flamand de l'Économie, de l'Innovation et de l'Industrie, des Affaires étrangères, de la Digitalisation et du Facility Management ;
- Mme Hilde Crevits, Vice-Ministre-Présidente du Gouvernement flamand, et Ministre flamande de l'Intérieur, de la Politique urbaine et rurale, du vivre ensemble, de l'Intégration et de l'Intégration civique, des Affaires administratives, de l'Economie sociale et de la Pêche maritime ;
- Mme Annick De Ridder, Ministre flamande de la Mobilité, des Travaux publics, des Ports et des Sports ;
- M. Ben Weyts, Vice-Premier Ministre du Gouvernement flamand et Ministre flamand du Budget et des Finances, du Vlaamse Rand, du Patrimoine immobilier et du Bien-être animal ;
- Mme Zuhal Demir, Ministre flamande de l'Éducation, de la Justice et du Travail, de l'Environnement, de l'Énergie et du Tourisme ;
- Mme Melissa Depraetere, Vice-Premier Ministre du Gouvernement flamand et Ministre flamande du Logement, de l'Énergie et du Climat, du Tourisme et de la Jeunesse ;

- Mme Caroline Gennez, Ministre flamande du Bien-être social, de la Lutte contre la pauvreté, de la Culture et de l'Égalité des chances ;
- M. Adrien Dolimont, Ministre Président du Gouvernement wallon ;
- M. Yves Coppieters, Ministre wallon de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale ;
- M. François Desquesnes, Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre wallon de la Sécurité routière ;
- Mme Valérie Lescrenier, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice ;
- M. Boris Dilliès, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Recherche scientifique, du Tourisme, des Relations extérieures, du Commerce extérieur et des matières Biculturel d'Intérêt Régional ;
- M. Ahmed Laaouej, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de l'Action sociale et des Solidarités, des Pouvoirs locaux, de l'Égalité des Chances et du Soutien scolaire, et membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM), en charge de l'Action sociale et de la Santé ;
- M. Dirk De Smedt, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de la Transition numérique, membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM), en charge de l'Action sociale et de la Santé ;
- Mme. Karine Lalieux, Secrétaire d'Etat chargée du Logement, du secteur des Taxis et des Infrastructures sportives, membre du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargée de la Santé, des Crèches, du Budget et de la Fonction publique ;
- Mme. Lydia Klinkenberg, Ministre de la Famille, des Affaires sociales, du Logement et de la Santé de la Communauté germanophone.

Toutes les informations sur la Cellule Générale Politique Drogues et la Réunion Thématique Drogues sont disponibles sur [www.politiquedroque.be](http://www.politiquedroque.be).

Contact : Cheryl ISENGE, porte-parole du Ministre Vandenbroucke (T +32 479 15 67 58, [cheryl.isenge@vandenbroucke.fed.be](mailto:cheryl.isenge@vandenbroucke.fed.be))